

Neige : Les transports d'aliment et la collecte de lait sont autorisés

06/02/2012 | Mise à jour : 14:54



Alors qu'un arrêté préfectoral interdisait tout transport poids lourd sur le réseau secondaire, en dehors des véhicules de secours, une dérogation a été obtenue ce matin suite à l'intervention de la FDSEA pour la collecte laitière, le transport d'énergie et d'aliment pour le bétail et le transport d'animaux vivants.

Téléchargez l'arrêté préfectoral en cliquant sur le lien ci-dessous.